

LETTRÉ PLAISANCIERS

Lettre des plaisanciers Mars 2021

1 DOCUMENT - Publié le 31 mars 2021



LA BAISSÉ DU NIVEAU DU LAC :

Le 2ème baisse du niveau du lac est programmée pour l'automne 2021. Le processus de baisse sera identique à celui de 2020. Du 1er septembre au 30 septembre, le lac entrera dans une phase de baisse de 10cm. Du 1er au 30 octobre, le niveau sera maintenu à cette nouvelle position de base.

À partir du 1er novembre, le niveau du lac se fera en fonction des apports hydrologiques naturels pour atteindre le 100% hivernal.

Remarque : selon les documents, vous pouvez rencontrer 2 chiffres différents indiquant la baisse du lac. Il s'agit en fait de la même chose mais décrite selon 2 référentiels différents : le coté 20000 (GND) et le coté 2015 (NAP).



Planning prévisionnel à retenir pour 2021 :

- Avril 2021 :** premiers travaux de chantier d'entretien entièrement impacté par la baisse du niveau du lac. Chaque passage du chantier se fera avant individuellement.
- Avril :** étude des travaux de maintenance des installations. Afin de ne pas perturber inutilement le circuit téléphonique, nous encourageons les plaisanciers de bien vouloir attendre la fin de la réparation individuelle avant d'appeler le Service des Ports.
- Avril 2021 :** les plaisanciers concernés par le déplacement de leur bateau seront informés de la date prévue qui doivent répondre avant le 15 mars 2021 de la baisse du lac.
- 1ère et 2ème semaine de septembre 2021 :** déplacement des bateaux sur leur place prévue.
- Octobre 2021 :** les plaisanciers seront invités à répondre sur leur place prévue de quatre points se fera quel que soit le niveau naturel du bateau d'été.

IMPORTANT : nous attirons l'attention des plaisanciers titulaires d'un emplacement à l'année qui sera automatiquement capitalisée avant de leur informer, au plus tôt, de leur souhait de libérer leur place. Cette [procédure](#) est en cours d'élaboration au département des bateaux.

CANAL DE SÈVÈRES :

Pendant la baisse du lac, il sera conseillé de ne pas naviguer sur le canal de Sèvères, le barrage créé par le passage des bateaux étant projetable à l'intérieur des berges pendant cette période.

Enfin, nous recommandons de toujours que l'opération se fasse en fonction de conditions météorologiques favorables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site du Canal : [http://www.canal-saveres.com/actualites/actualites-2021](#)



LETTRÉ_PLAISANCIER_MARS_2021.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 1,1 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.